

CONSEIL DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

mai 2015



CONTRIBUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PERSONNES AGÉES IMMIGRÉES



CONSEIL
DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS
DE STRASBOURG

Sommaire

- 6 propositions d'actions reliées par 3 grands axes :	4
1 - L'accès à l'information et aux droits communs des personnes âgées immigrées	4
2 - Les aspects médico-sociaux de la vie des personnes âgées immigrées	6
3 - L'environnement social et culturel des personnes âgées immigrées	7
- Trois recommandations transversales	9
- Développer la participation des associations membres aux réflexions du CRE	9
- Obtenir le concours des parlementaires de Strasbourg pour appuyer les recommandations de la mission parlementaire	9
- Intégrer les immigrés âgés dans les orientations définies par la ville en faveur des séniors	10

Mot du référent

Sensible aux besoins de tous les aînés de sa ville, Monsieur Roland Ries, maire de Strasbourg, a demandé au Conseil des résidents étrangers de lui faire des propositions pour répondre aux questions posées par le vieillissement des travailleurs immigrés vivant à Strasbourg.

En réponse, la contribution élaborée par le CRE présente des pistes d'action qui s'appuient sur la sensibilité des neuf membres du groupe de travail constitué au sein de ce Conseil et sur le vécu de migrants âgés rencontrés à Strasbourg, mais aussi sur l'expérience de diverses associations de terrain et sur les compétences des services concernés de la Ville.

Sachant que la question des migrants âgés a fait l'objet d'un rapport parlementaire en 2013, le CRE de Strasbourg a orienté, dans le contexte local, ses réflexions sur la génération des personnes venues travailler en France à partir des années 1960, mais aussi, plus généralement, sur la situation des personnes âgées immigrées résidant à Strasbourg; ainsi, les propositions faites par le CRE veulent en premier lieu améliorer la situation de ces personnes dans l'accès à leurs droits et à la santé, accès essentiel pour leur permettre de vivre une retraite digne, à la mesure de leur long séjour en France.

Mais le CRE a aussi porté son attention sur la place des personnes âgées immigrées au sein de la population strasbourgeoise ; à cet égard, en réduisant l'isolement de ces personnes et en les rapprochant de la société d'accueil, notamment par la reconnaissance de leur présence durable, la Ville de Strasbourg peut développer encore les relations mutuelles entre la population et les migrants, âgés ou non, montrant ainsi son souci d'améliorer toujours le vivre-ensemble, dans un esprit interculturel basé sur une laïcité partagée, dans le respect des libertés individuelles.

La réponse du CRE au maire de Strasbourg se décline en six propositions concrètes destinées à améliorer la situation des personnes âgées immigrées résidant à Strasbourg. Elle est assortie de trois recommandations s'adressant, notamment, aux élus tant locaux que nationaux.

Pierre CHAMPENOIS

Réfèrent du groupe de travail sur les personnes âgées immigrées

Préambule

Parmi tous ceux qui ont participé activement au développement économique et industriel de la France de l'après-guerre, les travailleurs étrangers venant d'Europe et de pays tiers ont occupé une place particulière au sein de la société française. Ces travailleurs, encouragés à venir travailler en France dans les années 1950-1970, y ont migré afin d'y trouver une vie meilleure, de manière temporaire ou dans la durée : ils ont maintenant l'âge de la retraite.

Les migrants issus des pays non européens sont souvent, dans un premier temps, venus seuls, en laissant leur famille dans leur pays d'origine, où ils espéraient revenir à l'âge de la retraite (mythe du retour au pays), sachant que, dans le même temps, les politiques publiques et migratoires en France s'inscrivaient dans la même perspective de retour au pays.

Or, pour diverses raisons, tenant pour partie à leur statut juridique, à leur accès aux prestations et au décalage culturel inhérent au déracinement, de nombreux retraités immigrés de cette génération vivent leur retraite en France, seuls ou en famille (après avoir eu recours à un regroupement familial).

Si les questions de statut et d'accès aux prestations des personnes âgées immigrées (évoquées par le rapport d'information du 2 juillet 2013 de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les immigrés âgés) relèvent des autorités nationales, certains aspects de leur vie quotidienne doivent être pris en considération par les collectivités locales sur leur lieu de résidence, pour leur permettre de vivre leur vieillesse dans la dignité et dans la sérénité.

Dans la politique sociale et culturelle qu'elles mènent au profit de l'ensemble des résidents, et des seniors en particulier, les collectivités de proximité ne peuvent pas ignorer la situation particulière des personnes âgées immigrées (femmes et hommes, personnes isolées en foyer, personnes en logement diffus...) :

- en leur permettant une égalité d'accès aux droits communs,
- en prêtant une attention suffisante à leur santé, et
- en répondant aux situations d'isolement.

Il convient de préciser que Strasbourg comptait, au recensement de 2009 (source INSEE), 51900 immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger, originaires de pays de l'UE et hors UE, ayant migré en France et ayant pu ou non avoir acquis la nationalité française), soit 19% de la population totale ; 22% d'entre eux ont 55 ans ou plus, soit 11500 personnes, représentant 19% de la population strasbourgeoise de la même tranche d'âge; 23% des immigrés(es) âgés(es) vivent seuls(es).

Deux tiers des immigrés âgés sont originaires d'un pays situé hors de l'Union Européenne, soit 7800 personnes, dont 50% sont originaires du Maghreb ; les femmes représentent 44% de ces immigrés.

C'est dans ce contexte que le Maire de Strasbourg a demandé au Conseil des résidents étrangers (CRE) de chercher à répondre, au plan local, à la situation particulière des personnes âgées immigrées (hors Union Européenne) de sa ville, compte-tenu de leur histoire et de leur nombre.

Après une enquête auprès de personnes âgées immigrées et de divers interlocuteurs concernés (services de la Ville, associations, responsables...), le groupe de travail constitué au sein du Conseil des résidents étrangers formule 6 propositions et 3 recommandations.

6 propositions d'action

1

L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX DROITS COMMUNS DES PERSONNES AGEES IMMIGREES

A - L'accès permanent à l'information et aux droits communs

L'accès des immigrés âgés à l'information et aux droits communs constitue une difficulté récurrente. Pour leur part, ceux logés en foyer ou en résidence sociale bénéficient de permanences sociales pour les orienter dans la connaissance de leurs droits et de leurs obligations, et pour les aider dans leurs démarches ; il n'en est pas de même pour ceux qui habitent en secteur diffus (la grande majorité) car ils n'ont pas les mêmes facilités.

Il faut souligner l'effort important des organismes sociaux ou culturels et des associations pour offrir aux immigrés de tous âges de nombreuses possibilités de se former à la langue française afin de leur donner l'autonomie suffisante dans leur vie de tous les jours et ainsi leur faciliter l'accès à la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs. Mais les immigrés âgés, hommes et femmes, sont peu tentés par cette formation tardive, d'autant que les apprentissages sont plus difficiles à un âge avancé.

Dans ces conditions et même si les centres médico-sociaux répondent aux demandes de leurs usagers, des permanences d'information, plus nombreuses, régulières et ouvertes, devraient être proposées, dans d'autres lieux, aux immigrés âgés, à travers le concours des associations de terrain (compétentes, actives et parlant leur langue) et de personnes qualifiées pour les aider à être informés dans les domaines les plus divers : la santé et les services à la personne, l'accès aux droits communs, leur statut de résident étranger, le logement, les ateliers linguistiques, les loisirs...

A cet égard, il serait utile que le réseau des écrivains publics existant à Strasbourg soit formalisé pour que les immigrés âgés puissent y accéder facilement ; concrètement, ce réseau offrirait un service complémentaire à ceux offerts par les services municipaux et par les autres organismes publics.

L'appui de la municipalité est nécessaire pour élargir, au profit des immigrés âgés, le dispositif existant, par exemple dans le cadre des centres socio-culturels, qui pourraient être plus actifs dans ce domaine.

Mais il serait tout aussi nécessaire pour créer un café social en tant que lieu de sociabilité destiné à briser l'isolement des vieux migrants et à leur venir en aide dans des démarches quotidiennes, avec l'appui d'associations ; cette initiative, qui a fait ses preuves dans d'autres grandes villes, montrerait que Strasbourg est l'amie de tous ses aînés.

Il est important que les lieux choisis soient suffisamment attractifs pour rassembler les personnes âgées immigrées (femmes et hommes), qui pourraient ainsi bénéficier facilement de permanences sociales ; dans un souci de mixité des publics, le dispositif envisagé peut bénéficier à toute personne en quête d'information.

Enfin il faut souligner le rôle des multiples relais d'information pour diffuser en habitat diffus toutes les informations utiles auprès des personnes intéressées : mairies de quartier, centres médico-sociaux, centres socio-culturels, associations, mais aussi pharmacies, épiceries de quartier...

Faciliter, avec le soutien de la Ville, l'accès permanent à l'information et aux règles communes par la mise en place de permanences

régulières dans des lieux choisis en fonction de leur capacité à diffuser une information adaptée et de leur localisation au plus près des personnes âgées immigrées.

B - L'information des personnes âgées immigrées avant leur retraite

Parmi les informations auxquelles les immigrés doivent accéder de façon précise, celles qui concernent leur futur statut de retraité méritent une attention toute particulière.

En effet, il est indispensable que les immigrés encore actifs soient informés de leur futur statut juridique de retraité, afin qu'ils en connaissent tous les aspects lorsqu'ils font le choix de repartir au pays ou de rester en France; la question de leur information se posera d'ailleurs avec plus d'acuité si certaines des propositions contenues dans le rapport d'information précité sont retenues dans ce domaine.

Pour permettre aux seniors d'accéder à l'information, des réunions périodiques rassemblant les organismes concernés (CARSAT, CPAM, CAF...) sont organisées depuis longtemps, dans les centres médico-sociaux, dans les centres socio-culturels ou au siège d'associations.

Cependant, il faut reconnaître que tous les immigrés âgés n'ont pas toujours reçu l'information suffisante ou n'ont pas compris tous les enjeux, par exemple sur le recours aux soins et le droit au séjour en France pour ceux qui sont repartis au pays, la durée de résidence en France pour l'attribution des prestations sociales, le transfert financier de la pension, ou encore la perte d'autonomie, les activités ludiques et culturelles ...

Dès lors, afin d'assurer la plus large information sur tous les aspects de la vie du retraité (avec l'intervention de tous les acteurs concernés), il apparaît que le concours des associations de terrain est indispensable pour toucher le plus grand nombre de migrants âgés, pour faire venir les intéressés aux réunions ad hoc et pour être sûr que la réunion réponde à toutes les attentes (présence de facilitateurs compétents parlant les langues d'origine et connaissant les situations réelles...).





2

LES ASPECTS MEDICO-SOCIAUX DE LA VIE DES PERSONNES AGEES IMMIGREES

A - Le contrat local de santé

Le contrat local de santé veut à juste titre favoriser la santé des femmes et des hommes immigrés vieillissants en situation de précarité et de vulnérabilité ; il souligne que les personnes âgées immigrées font trois fois moins appel aux soins que la population majoritaire du même âge, malgré des problèmes de santé précoces.

La municipalité est donc encouragée à développer davantage les opérations existantes, à savoir les campagnes d'information (sur les problèmes de santé comme sur les parcours de soins au moindre coût) et les dépistages préventifs des pathologies plus particulièrement fréquentes chez les migrants, en résidence sociale comme en secteur diffus, notamment avec l'appui des Centres médico-sociaux et des Maisons urbaines de santé ; l'intérêt de ces actions est aussi de permettre de repérer les personnes immigrées dépendantes et souffrantes qui ont tendance à s'isoler devant leurs affections.

Par ailleurs, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Alsace a mené une étude visant à connaître précisément les besoins et les modes de prise en charge sanitaire des migrants vieillissants en Alsace ; la municipalité est donc invitée, pour orienter son contrat local de santé, à tirer le meilleur parti des recommandations proposées par l'ORS. Manifestant son intérêt pour cette démarche impulsée par la Ville via le contrat local de santé, le CRE souhaite être informé régulièrement, en relation avec le service municipal « Promotion de la santé de la personne », des avancées dans ce domaine, et particulièrement de la mise en œuvre de la partie du contrat local de santé relative aux personnes âgées immigrées.

Proposition n°3

Intégrer dans le Contrat local de santé de la Ville des actions précises s'inspirant des pistes proposées par l'Observatoire régional de la Santé à l'issue de son enquête sur la santé des migrants vieillissants en Alsace, en les optimisant avec le concours du Conseil des résidents étrangers.

B - L'accès des immigrés âgés aux services à la personne

Si les personnes âgées entourées de leur famille trouvent de multiples solutions pour répondre à leurs besoins, les personnes isolées doivent faire face seules aux difficultés de l'âge.

L'accompagnement des proches et des aidants familiaux, globalement peu développé, pallie certaines difficultés, mais celui-ci a ses limites, auxquelles devraient répondre en principe les services à la personne, les maisons de retraite et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Or ces services sont peu utilisés par les femmes et les hommes immigrés âgés, pour des raisons financières (faiblesse des revenus disponibles), familiales parfois (« c'est d'abord aux enfants de s'occuper de leurs parents ») et culturelles (contraintes diverses liées aux soins du corps, à l'alimentation...), ce qui ne peut être satisfaisant sur le plan de la solidarité publique.

Il est donc souhaité que, sous l'impulsion de la Ville, les associations de service à la personne puissent progressivement adapter leurs prestations pour répondre aux besoins exprimés par chaque personne âgée immigrée.

Dans ce domaine comme dans d'autres, les associations de terrain ont un rôle important à jouer dans les campagnes d'information sur le sujet, dans la détection des seniors isolés et dans l'accompagnement des immigré(e)s âgé(es) souhaitant bénéficier des services à la personne.

Proposition n°4

Agir, par l'intermédiaire des conventions d'objectifs, sur les associations de services à la personne pour permettre une prise en compte mieux adaptée de la dépendance des immigrés âgés, comme pour tout autre senior.

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PERSONNES AGEES IMMIGREES

A- L'isolement des immigrés âgés

La municipalité offre aux personnes âgées de nombreuses occasions de participer à des activités ou des manifestations ciblées sur les seniors (semaine bleue, Maison des aînés...) ou plus généralistes (Festival Strasbourg-Méditerranée...) ; Strasbourg leur offre ainsi une multitude de possibilités de rencontres, de visites, de spectacles, qui pourraient aussi attirer les immigrés(es) âgés(es) pour peu que l'offre corresponde précisément aux attentes de cette population qui n'a pas été habituée à la consommation de loisirs.

Grâce à de nombreux organismes ou associations sensibles à la diversité, des activités (jeux de cartes, apprentissage du français, informatique, visites de monuments ou de musées...) existent déjà avec succès dans certains quartiers et peuvent donc être dupliquées à bon escient (notamment à travers les Ateliers territoriaux de partenaires) avec le soutien de la municipalité.

La création d'un café social sera de nature à amplifier cette démarche visant à rompre l'isolement ; à cet égard, il faut déplorer la fermeture des cafétérias des résidences Adoma : l'espoir d'une réouverture peut résider dans la convention multipartenariale entre Adoma et, entre autres, la Ville de Strasbourg, ou encore dans l'élargissement éventuel des attributions des comités de résidents (cf. propositions du rapport d'information précité).

Mais l'intérêt de développer, pour les immigrés, des activités dans les centres socio-culturels est, d'une part, d'offrir des moments ou des lieux de rencontre à une population qui a besoin de se réunir, et, d'autre part, de permettre à cette dernière et à la population d'accueil de se côtoyer plus fréquemment, afin de favoriser la connaissance réciproque et donc le vivre-ensemble ; l'envoi du rapport à l'ensemble des centres socio-culturels de Strasbourg contribuera à une meilleure prise en compte des personnes âgées immigrées dans leurs programmes d'activités.

Il faut souligner le partenariat essentiel des associations de terrain interculturelles pour attirer et accompagner dans les Centres socio-culturels (lieux ouverts à tous) les migrants âgés autour d'activités adaptées à leurs attentes : il s'agit là d'un véritable enjeu ; des lieux de convivialité y seraient très appréciés pour la détente, les échanges, les jeux du pays...

B - La mémoire du travail des immigrés

Les ouvriers immigrés, venus d'Europe et du reste du monde, ont participé aux grands travaux d'équipement de Strasbourg et du Bas-Rhin. Ceux-ci, originaires, pour beaucoup, d'Afrique du Nord, ont le plus souvent admis qu'ils repartiraient ensuite, à la retraite, dans leur pays d'origine. Parallèlement, la population française et ses dirigeants ont également considéré ces ouvriers comme des travailleurs temporaires, nonobstant le regroupement familial ; cette situation n'a pas facilité, dans l'imaginaire collectif, l'intégration de l'immigré comme un élément constitutif, à part entière, de cette population.

Ainsi isolée et souvent divisée, cette génération d'ouvriers immigrés s'est peu manifestée en tant que telle, ce qui n'a pas permis de garder la juste mémoire de leur contribution au développement de l'économie française pendant une époque particulière, celle des « trente glorieuses ».

Le premier conseil des résidents étrangers avait déjà été sensible à cette question : la démarche entreprise à l'époque pourrait être renouvelée et complétée par un recueil de témoignages d'immigrés âgés.

En effet, les personnes âgées immigrées ont, comme beaucoup de seniors, un appétit de transmission qui constitue une véritable richesse, en nourrissant le lien entre les générations, dans la mesure toutefois où on leur donne la possibilité et les conditions de cette expression, notamment en reconnaissant leur parole.

Prise en charge par une association ou un centre socio-culturel, la réalisation d'un film documentaire permettrait de recueillir des témoignages d'hommes et de femmes sur leur parcours migratoire ; il serait destiné à être présenté ensuite dans les collèges ou les lycées, avec la participation des témoins eux-mêmes animant le débat qui suivrait ; ainsi, les jeunes générations comprendraient mieux leur propre histoire, en apprenant celle de leurs parents qui ont quitté leur pays d'origine pour la France.

Il pourrait être insisté sur l'implication des immigrés non seulement dans la construction de l'environnement public de Strasbourg et du Bas-Rhin, mais aussi sur leur présence active dans tous les milieux professionnels (santé, métiers sociaux, enseignement, commerce, armée...).

Par ailleurs, une exposition temporaire au Musée historique de Strasbourg, avec le concours de la Musée de l'Histoire de l'Immigration, constituerait un événement médiatique d'importance pour rendre à ces immigrés la place qui leur revient.

Proposition n°6

les parcours migratoires de témoins et réaliser une exposition temporaire sur le travail des immigrés maintenant âgés.

Réaliser des rencontres-débats dans les collèges et les lycées à partir d'un film documentaire réalisé sur

les parcours migratoires de témoins et réaliser une exposition temporaire sur le travail des

immigrés maintenant âgés.

Trois recommandations transversales

Recommandation n°1

Développer plus largement la participation des associations membres aux réflexions et aux actions du CRE.

Aux associations constitutives du CRE

Instance de démocratie locale à Strasbourg, le Conseil des résidents étrangers a pour objectif de permettre à chaque résident étranger strasbourgeois, quelle que soit sa nationalité, d'être un citoyen à part entière.

Une des forces de ce conseil est la diversité de ses membres, lui permettant de promouvoir une véritable démarche interculturelle, ouverte et tolérante, permettant la création d'une culture commune, préalable au vivre-ensemble.

Une autre de ses forces est la présence en son sein de nombreuses associations volontaires se référant à l'immigration ; à travers elles, le CRE détient un véritable potentiel pour agir, dès lors qu'elles constituent des relais avec les migrants, pour capter leurs attentes ou pour les informer des opportunités qui leur sont offertes.

S'appuyant sur ces forces, le CRE affirmerait plus largement sa représentativité en demandant aux associations membres d'exprimer plus souvent leur avis sur les sujets les concernant, de faire connaître à leurs propres membres ses orientations et enfin de participer plus activement, le cas échéant, à la mise en œuvre de ces dernières; par exemple, une information régulière des avancées et des résultats de l'activité du CRE pourrait aller dans ce sens avec la diffusion des comptes rendus des réunions de son bureau et avec la mise en place d'un suivi méthodique de toutes ses initiatives.

Recommandation n°2

Obtenir le concours des parlementaires de Strasbourg pour appuyer les recommandations de la mission parlementaire et transmettre au Président-délégué du CRE les nouveautés législatives et réglementaires dans le domaine de l'immigration, avant diffusion aux membres du CRE et notamment à ceux des associations présentes dans les collèges 2 et 3.

Aux parlementaires de Strasbourg

Le CRE recommande aux parlementaires de Strasbourg :

- de s'assurer du portage par le Parlement des modifications législatives proposées le 2 juillet 2013 par la mission de l'Assemblée nationale sur les immigrés âgés,
- de transmettre au président-délégué du CRE les informations recueillies auprès du rapporteur de cette mission parlementaire et relatives à la mise en œuvre des 82 propositions relevant des domaines tant législatif que réglementaire, afin qu'il puisse assurer le relais auprès de l'ensemble des membres de ce Conseil, et, à travers eux, aux membres de leurs associations.

Par ailleurs, les membres du CRE n'excluent pas de faire des propositions aux parlementaires de Strasbourg sur des sujets relatifs aux personnes immigrées.





Recommandation n° 3

Intégrer les immigrés âgés dans les réflexions, les orientations et les actions définies par la Ville en faveur des seniors résidant à Strasbourg.

A la Ville pour ses orientations en faveur des seniors résidant à Strasbourg

Si la Ville souhaite agir en faveur des personnes âgées immigrées résidant sur son sol, le CRE suggère, comme orientation générale pour les prochaines années, de demander à tous les services dépendant de la Ville (services municipaux, centres médico-sociaux, Maisons des Aînés...) et aux organismes subventionnés par elle (associations, centres socio-culturels...) d'intégrer, dans les appels à projet comme dans leurs objectifs, des actions (culturelles, sociales, sanitaires...) en faveur de ces personnes, dès lors qu'ils s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes immigrées.

Quand cela est possible, une démarche visant à aller à la rencontre des personnes âgées immigrées, notamment vers les personnes résidant en secteur diffus, devra être développée ; elle aurait pour objectifs d'abord de connaître leurs attentes et ensuite de monter, avec leur participation effective, des projets d'actions qui y répondent ; pour la réussite de cette démarche, il sera nécessaire d'impliquer les associations de terrain en tant que facilitateurs, avec, bien entendu, un retour d'information pour évaluer l'impact de leurs actions.

Enfin, dans la mesure où un Conseil des aînés serait constitué, dans l'avenir, à Strasbourg, il serait particulièrement opportun d'y intégrer des personnes âgées immigrées.

Conclusion

Les propositions du Conseil des résidents étrangers de Strasbourg ont été inspirées par le souci de respecter la dignité des personnes âgées immigrées, qui ont vécu longtemps au sein de la population française. Si ces propositions n'ont pas la prétention de répondre à toutes les attentes des femmes et des hommes âgés immigrés, la solidarité de la communauté nationale s'impose à l'égard de ces personnes qui ont accompagné le développement de la France des années 1950/1970, étant indiqué que les générations suivantes d'immigrés, tout en ayant connu un autre parcours migratoire, nécessite la même attention.

Force est de constater que de nombreux dispositifs existent en faveur des seniors, et de nombreux organismes, publics ou associatifs, œuvrent dans leur intérêt. Pourtant les immigrés n'y accèdent pas tous, pour toutes sortes de raisons et malgré tous les efforts faits par les services de la Ville, par les Centres socio-culturels et par les associations, qui agissent en permanence pour leur accès aux droits et pour lutter contre leur isolement. L'enquête menée par le CRE a montré que l'accès des personnes âgées immigrées à ces dispositifs est souvent facilité par des associations à la fois proches culturellement de ces personnes et agissant dans un esprit d'ouverture interculturelle.

Travailler en lien avec ces associations, en tant que véritables partenaires de la Ville, paraît être un bon moyen d'agir efficacement en faveur des immigrés âgés résidant à Strasbourg.

C'est dans ce contexte que toutes les actions suscitées par la Ville de « Strasbourg, amie des aînés », en faveur des personnes âgées immigrées seront de nature à respecter leur dignité tout en favorisant plus largement le vivre-ensemble.

Personnes sollicitées

Ce rapport sur la situation des personnes âgées immigrées à Strasbourg est issu du travail des neuf membres du groupe, notamment à travers l'enquête menée auprès de migrants-es âgés-ées, d'acteurs sociaux, d'associations de migrants-es et des services de la Ville concernés qui sont cités ci-dessous.

Des services de la Ville et de l'Eurométropole :

- La direction des solidarités et de la santé
- Le service Soutien à l'autonomie
- La mission politique de la ville : Contrat urbain de cohésion sociale
- Le service Action sociale territoriale

Une élue et un collaborateur d'élus :

- Madame Dreyse, adjointe au maire en charge de l'action sociale territoriale, et notamment des personnes âgées
- Monsieur Fausser, attaché parlementaire de Philippe BIES, député et membre de la mission parlementaire sur les migrants âgés

Des représentants-es des associations suivantes :

- Nadi Chaabi
- Plurielles
- L'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)
- La Maison des Aînés
- Migration Santé Alsace
- L'Association d'Aide et Services à la Personne du Bas-Rhin (ABRAPA)
- L'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation (ARSEA)
- L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)
- Le Centre Social et Culturel de Cronembourg
- Le Centre Social et Culturel du Fossé des 13

Des représentants-es des institutions suivantes :

- La Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin
- Le Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale (COMPAS)
- Bailleur social ADOMA

Des migrants-es âgé-e-s



CONTRIBUTION REALISEE PAR

Pierre CHAMPENOIS, référent du groupe de travail, Association AMSED

Jevita POTHEEGADOO, secrétaire du groupe de travail, membre du CRE

Thierno BAH, rapporteur du groupe de travail, Association « Enfance en Guinée »

Mouctar BAH, membre du CRE, Association AGES

Noureddine KHLIKHAL, membre du CRE

Ghaouti KSIOUA, membre du CRE, Association CARES

Nicolas RIVIER, membre du CRE

Amadou WANE, membre du CRE

Ali DRIS, auditeur extérieur